

Assemblée Générale Annuelle du 3 mai 2022

- Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2021
- Distribution d'un dividende en numéraire de 3,33 euros par action et d'un dividende en nature d'actions EUROAPI à raison d'une (1) action EUROAPI pour vingt-trois (23) actions Sanofi, dont la mise en paiement interviendra le 10 mai 2022
- Composition du Conseil d'administration : renouvellements et nomination de trois nouveaux administrateurs indépendants

Paris, le 3 mai 2022. L'assemblée Générale Mixte des actionnaires de Sanofi s'est réunie le 3 mai 2022 à Paris Expo Porte de Versailles, sous la présidence de Serge Weinberg. Toutes les résolutions soumises au vote ont été adoptées par ses actionnaires.

L'Assemblée a notamment approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2021. L'Assemblée a décidé de distribuer un dividende annuel ordinaire de 3,33 euros par action ainsi qu'un dividende complémentaire en nature par remise d'actions EUROAPI, à concurrence d'une (1) action EUROAPI pour vingt-trois (23) actions Sanofi détenues. La mise en paiement du dividende, tant pour la partie du dividende en numéraire que pour la partie du dividende en nature, interviendra le 10 mai 2022.

L'Assemblée a également approuvé le renouvellement des mandats d'administrateur de Paul Hudson, Christophe Babule, Patrick Kron et de Gilles Schnepf ainsi que la nomination de Carole Ferrand, Emile Voest et de Antoine Yver.

Sur proposition du Comité des Nominations, de la gouvernance et de la RSE, Carole Ferrand a été nommée membre du Comité d'audit, Barbara Lavernos membre du Comité des nominations, de la gouvernance et de la RSE, Wolfgang Laux membre du Comité des rémunérations, et Emile Voest et Antoine Yver membres du Comité scientifique.

A l'issue de cette Assemblée, le Conseil d'administration est composé de 16 administrateurs, dont six femmes et deux administrateurs représentant les salariés. Il reste très majoritairement composé d'administrateurs indépendants.

Retrouvez le résultat des votes et la retransmission de l'Assemblée Générale sur :

www.sanofi.com/AG2022

À propos de Sanofi

Nous sommes une entreprise mondiale de santé, innovante et animée par une vocation : poursuivre les miracles de la science pour améliorer la vie des gens. Nos équipes, présentes dans une centaine de pays, s'emploient à transformer la pratique de la médecine pour rendre possible l'impossible. Nous apportons des solutions thérapeutiques qui peuvent changer la vie des patients et des vaccins qui protègent des millions de personnes dans le monde, guidés par l'ambition d'un développement durable et notre responsabilité sociétale.

Sanofi est cotée sur EURONEXT : SAN et NASDAQ : SNY

Relations médias

Sandrine Guendoul | + 33 6 25 09 14 25 | sandrine.guendoul@sanofi.com

Nicolas Obrist | + 33 6 77 21 27 55 | nicolas.obrist@sanofi.com

Victor Rouault | + 33 6 70 93 71 40 | victor.rouault@sanofi.com

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, le fait que les produits candidats s'ils sont approuvés pourraient ne pas rencontrer un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à saisir des opportunités de croissance externe et à finaliser les transactions y relatives, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques et de marché, des initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, l'impact que le COVID-19 aura sur Sanofi, ses clients, fournisseurs et partenaires et leur situation financière, ainsi que sur ses employés et sur l'économie mondiale. Tout impact significatif sur ces derniers pourrait négativement impacter Sanofi. La situation évolue rapidement et d'autres conséquences que nous ignorons pourraient apparaître et exacerber les risques précédemment identifiés. Ces risques et incertitudes incluent aussi ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du Document d'enregistrement universel 2021 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2021 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.